



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 25 février 2022

Lancement du portail www.elections.interieur.gouv.fr dédié aux élections en France

À l'approche des élections présidentielle et législatives de 2022, le ministère de l'Intérieur met à disposition, des électeurs et candidats, **un nouveau portail internet afin de les accompagner dans les différentes démarches électorales** et, plus largement, dans la compréhension de cet exercice démocratique essentiel à la vie de la Nation. Pour la première fois, ce portail centralise sur une même plateforme l'ensemble des démarches relatives aux élections en France. **Il comporte 4 onglets :**

- Comprendre les élections
- Mes démarches
- Les scrutins
- Les résultats



Les élections en France

Rechercher



Comprendre les élections ▾ Mes démarches ▾ Les scrutins ▾ Les résultats ▾

À votre service

En quelques clics, je retrouve mes principales démarches en ligne pour pouvoir voter.

« Voter est un droit,
c'est aussi un devoir civique. »



Je vérifie si je suis inscrit sur
les listes électorales ↗



Je souhaite m'inscrire sur les
listes électorales ↗



Je donne procuration

Onglet « Comprendre les élections »

L'onglet «Comprendre les élections» précise, à travers plusieurs items, le rôle et la finalité démocratique du vote, le financement des campagnes électorales ou encore l'organisation administrative et institutionnelle des élections.

Une riche Foire Aux Questions (FAQ), actualisée régulièrement par les services du ministère de l'Intérieur, est également accessible grâce à cet onglet .

Elle regroupe les interrogations les plus fréquentes au sujet des élections en France. Qui peut voter ? Quelles sont les mesures prises pour les élections au regard du contexte sanitaire ? Comment et où voter ? etc.

Toutes les questions les plus communément posées par les internautes trouvent ainsi leurs réponses.

Onglet « Mes démarches »

L'onglet «Mes démarches» a été pensé pour permettre en quelques clics, d'être redirigé vers les sites officiels sur lesquels il est possible d'effectuer des démarches en ligne notamment sur :

- la vérification de sa situation électorale
- la possibilité de s'inscrire en ligne sur les listes électorales jusqu'au 2 mars 2022
- les modalités d'établissement d'une procuration

Un QR code pour accéder à toutes vos démarches

Pour la première fois, un QR code figure sur la carte électorale qui sera envoyée à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives. Ce QR code renvoie sur le site www.elections.interieur.gouv.fr permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.



Onglet « les scrutins »

L'onglet «Les scrutins» permet de connaître les différents types d'élections organisées en France - élections présidentielle, législatives, sénatoriales, européennes, régionales, départementales, municipales ou encore les consultations de type référendaire – leur calendrier, leurs modalités d'organisation, la compétence de leurs élus, etc.

Un fil d'actualités relatives aux scrutins et les liens vers les réseaux sociaux du ministère de l'Intérieur complètent cette offre de services.

Onglet « Les résultats »

L'onglet «Les résultats» permet de consulter en direct les résultats provisoires au fur et à mesure des remontées lors des soirées électorales de l'élection présidentielle pour le premier tour, le 10 avril 2022 et le second tour, le 24 avril 2022, ainsi que les résultats définitifs après chaque élection. Elle donne accès à leur certification dans l'ensemble des bureaux de vote tout au long des journées électorales.

Cette rubrique donne également accès aux résultats des précédents suffrages.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16

Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr

www.ardeche.gouv.fr